Indemnisation supplémentaire

Par Co	rin		

Bonjour, une personne alcoolisé a fini sa course sur notre véhicule stationné devant chez nous, l'expert a estimé 1700 euros la voiture Et donc on nous propose cette somme car les réparations s élèvent à 3000 euros. Un dépôt de plainte Avec intervention de la police a été fait au départ car la personne n était pas en état de remplir le constat, depuis le constat amiable a été fait mis la plainte non a pas été retirée. Ma question:,nous subissons un préjudice Car on nous retire notre véhicule pour notre quotidien, nous n envisagions pas de racheter de véhicule faute de moyens et surtout que la voiture était entretenue et avec 1700 euros Il nous est difficile De racheter une voiture correcte. Peut on espérer plus devant un tribunal ou c est peine perdue? Merci d avance pour votre réponse Corinne

Par Suisse1291

Ben oui et ce sera à votre avocat de faire le nécessaire contre le responsable.

Par Corin

Merci beaucoup pour votre réponse